

Département du Val d'Oise

Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Cabinet GOUTAL ALIBERT & Associés – Assistance juridique – Affaire SCCV LP Promotion Lilas/Commune de La Frette-sur-Seine.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° D/2020/22 du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu la requête présentée auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise par SCCV LP Promotion Lilas demeurant à Toulouse (31000), 25 rue de Bayard demandant l'annulation de l'arrêté du 27/04/2023 par lequel la commune de la Frette-sur-Seine a refusé sa demande de permis de construire n° PC 0952572200024 portant sur la création d'un ensemble immobilier comprenant 63 logements collectifs sur des terrains sis 93-97 boulevard de Pontoise

DECIDE

DE DESIGNER le Cabinet GOUTAL ALIBERT & Associés, 90 avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris pour conseiller, représenter et assurer la défense des intérêts de la commune dans la procédure susvisée au taux horaire de 150 € H.T.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 24 Juillet 2023

Par délégation
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Nathalie JOLLY